



**HAL**  
open science

## **Chercheur de terrain : une profession à l'autonomie menacée**

Philippe Aldrin, Pierre Fournier, Vincent Geisser, Yves Mirman

### ► To cite this version:

Philippe Aldrin, Pierre Fournier, Vincent Geisser, Yves Mirman. Chercheur de terrain : une profession à l'autonomie menacée. *L'enquête en danger. Vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales*, Armand Colin, pp.23-52, 2022, 978-2-200-63324-0. halshs-03585582

**HAL Id: halshs-03585582**

**<https://shs.hal.science/halshs-03585582>**

Submitted on 1 Jun 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License



Philippe ALDRIN, Pierre FOURNIER, Vincent GEISSER et Yves MIRMAN, « Introduction. Chercheur de terrain : une profession à l'autonomie menacée », in Philippe Aldrin, Pierre Fournier, Vincent Geisser & Yves Mirman (dir.), *L'enquête en danger. Vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales*, Paris, Armand Colin, « Sociologia », 2022, p. 23-52.

## CHERCHEUR DE TERRAIN : UNE PROFESSION À L'AUTONOMIE MENACÉE

Philippe ALDRIN, Pierre FOURNIER, Vincent GEISSER & Yves MIRMAN

« Il faut nous débarrasser de toutes les notions qui nous empêchent de voir que les problèmes fondamentaux que les hommes rencontrent dans leur travail sont les mêmes, qu'ils travaillent dans un laboratoire illustre ou dans les cuves malpropres d'une conserverie. »

Everett C. Hughes, *Le regard sociologique*, 1996, p. 80.

Depuis les Lumières, les sciences de la société apparaissent comme des sciences improbables. Les conséquences de la chute des corps et les possibilités créatives des assemblages de substances chimiques ouvrent d'évidence sur des enjeux pratiques qui intéressent les hommes à leur compréhension et déclenchent la mobilisation de moyens conséquents à cette fin. Les objets des sciences du social semblent, en revanche, relever du futile et de la connaissance pour la connaissance. Ils sont bien en phase avec une vision romantique de l'exercice de la recherche, vu et vécu comme l'accomplissement d'une vocation dans une éthique du désintéressement. La perception change cependant quand les sciences sociales visent le décryptage des manières de gouverner les hommes ou de les exploiter, d'entretenir des inégalités entre eux ou de les réduire. Elles peuvent susciter des craintes chez celles et ceux qui considèrent que le pouvoir a besoin d'évidence pour s'imposer, plus que d'éclaircissements qui pourraient les mettre en cause. Sciences inquiètes des situations critiques, les sciences sociales deviennent sciences critiques et inquiétantes.

### LES SCIENCES SOCIALES ENTRE ENQUETES, AUTORITES DE TUTELLE ET COLLEGUES UNIVERSITAIRES

Elles sont toutefois soumises à une épistémologie propre, à distance de l'expérience répliquable et de la falsifiabilité<sup>[1]</sup>. Cela les met à l'abri d'attentes sociales trop fortes autant que de préventions trop grandes. C'est dans ces conditions qu'il leur est reconnu une certaine autonomie dans le choix de leurs objets et dans les façons d'en traiter, les questions posées, le ton pour en rendre compte. Cela reste en correspondance avec les corollaires de la conception vocationnelle du métier de chercheur : à distance des contingences sociales, économiques,

juridiques, bureaucratiques et politiques. Or, comme y invite Everett Hughes dans l'extrait placé en exergue de cette introduction, il est impératif de déspecifier la profession de chercheur universitaire pour saisir au plus près les conditions dans lesquelles cette autonomie s'exerce au concret. À l'examen, elle apparaît comme limitée par plusieurs facteurs, comme se jouant au contact de trois catégories d'acteurs avec lesquels interagissent les chercheurs : leurs enquêtés, leurs autorités de tutelle et leurs collègues universitaires.

Tout d'abord, le défaut d'extériorité du chercheur en sciences sociales du contemporain par rapport à son objet d'étude le différencie du chercheur en biologie dont les bactéries ne parlent pas la même langue que lui et ne trouvent rien à redire au diagnostic posé sur leur toxicité éventuelle. Il travaille sur des « objets » qui sont pris dans des régimes de protection des libertés individuelles si bien que les enquêtés sont en droit d'opposer à ce titre des entraves à ses projets d'investigation les concernant. Il lui faut logiquement composer avec ces menaces.

Ensuite, il travaille sur des objets pris dans des ordres politiques, économiques et sociaux qui déterminent des intérêts de connaissance pour les gouvernants qui financent sa recherche et qui souhaitent parfois tirer parti de ses résultats. *A minima*, ils aimeraient ne pas en pâtir en essayant des formulations critiques à leur endroit, dérivées des recherches menées, et veillent à protéger les acteurs privés qu'ils ont mission de soutenir et qui peuvent en être aussi la cible. Là aussi, il y a source d'entrave à l'autonomie de recherche, venant légalement des autorités de tutelle des chercheurs. Aux limites imposées à la recherche en sciences sociales par les enquêtés s'ajoutent donc ces tentations d'orientation de la recherche vers certains objets plutôt que d'autres, voire de contrôle de sa production. Il est difficile aux sciences sociales de s'en affranchir faute de reconnaissance publique d'une liberté comparable à celle du journaliste, défendue par la Constitution et par les citoyens au titre de contre-pouvoir, de chiens de garde de la démocratie, même si le Code de l'éducation précise en France que « les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité » (article L 952-2).

Enfin, le caractère historique des énoncés des sciences sociales, dans la mesure où il porte à chaque fois sur des états particuliers du monde comme l'a souligné Jean-Claude Passeron dans son analyse des parentés du raisonnement sociologique avec le raisonnement historien<sup>[2]</sup>, circonscrit la portée des analyses produites. Un énoncé peut vite être balayé comme invalide au prétexte qu'il vaut pour un état du monde désormais révolu. À cette condition ordinaire du producteur de connaissances sur une société historique s'ajoute le fait que les énoncés du chercheur en sciences sociales font régulièrement l'objet d'appropriations par le monde social : des acteurs peuvent en effet lire les travaux de sciences sociales et s'en emparer pour y réagir et infléchir leurs conduites jusqu'à les démentir empiriquement, troublant par suite l'appréciation qu'on peut avoir de leur valeur de vérité. Ainsi, l'adoption de plans pour la diversité dans certaines entreprises publiques et privées peut-elle être vue comme une réponse au moins formelle aux travaux de l'INED et de l'université qui mettent en avant des pratiques discriminatoires à l'embauche à l'endroit des étrangers, des enfants de l'immigration ou des femmes. Il en va de même de la prise en considération des enjeux environnementaux

ou des inégalités entre les sexes dans la représentation politique. Si bien que la capacité à produire des énoncés scientifiques stables est facilement contestée à ces disciplines, leur imposant une explicitation de leur démarche de connaissance plus encore qu'à toute autre discipline scientifique<sup>[3]</sup>, une surenchère dans la vigilance épistémologique et dans le déploiement de contestations entre pairs chercheurs pour s'en porter garants, renvoyant très positivement l'autonomie du chercheur à ce que tolère cette épistémologie disputée de l'enquête située. Dans ce cas, l'entrave à l'autonomie vient légitimement des chercheurs eux-mêmes, de soi et des pairs.

Les enquêtés, inscrits dans un monde social et politique particulier, les autorités de tutelle de la recherche, inscrites dans des relations avec les milieux socio-économiques, et les collègues chercheurs, inscrits dans une compétition pour la connaissance et la reconnaissance, peuplent donc l'écosystème du chercheur en sciences sociales et son travail se joue dans sa capacité à se tenir à bonne distance des entraves que chacun de ces acteurs pourrait mettre à ses enquêtes. Ainsi, derrière les sciences sociales, il faut entendre l'enquête, c'est-à-dire le régime de collecte des faits à analyser, avec des moyens appropriés à demander aux autorités de tutelle. Et derrière l'enquête, il faut penser à l'enquêteur, c'est-à-dire à l'acteur qui met en œuvre ces moyens de collecte, qui entre en interaction avec les enquêtés à cette occasion et qui est marqué dans sa compréhension par l'interaction qu'il a avec eux. Enfin, derrière l'enquêteur, il faut voir le chercheur, c'est-à-dire celui qui conçoit l'enquête, les opérations de prélèvement empirique et de confrontation au terrain qui sont à opérer, mais aussi celui qui exploite analytiquement les matériaux et l'expérience de rencontre qui les a produits, ainsi que celui qui formule les résultats de ces analyses et les diffuse largement, les exposant à la discussion de ses pairs. Chacune de ces figures doit être regardée derrière celle du chercheur quand on s'interroge sur l'autonomie de la recherche en sciences sociales et sur ce qui pourrait la contrarier, l'entraver.

## **UN ECOSYSTEME TRIANGULAIRE MIS SOUS TENSION**

Le présent ouvrage propose précisément une exploration des transformations de la profession de chercheur en sciences sociales et, plus précisément, des changements qui affectent la pratique de l'enquête de terrain. Sous l'effet conjugué de plusieurs dynamiques qui ne sont pas toutes propres au domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, les chercheurs pratiquant l'ethnographie, c'est-à-dire le contact personnel prolongé avec des terrains sociaux et politiques pour les analyser, ont perdu au fil des deux dernières décennies une part importante de leur autonomie professionnelle. Schématiquement, on peut regrouper ces dynamiques en trois processus apparus ou exacerbés au tournant du millénaire lorsque l'enseignement supérieur et la recherche sont devenus objets privilégiés d'attention pour les décideurs publics et les acteurs des mondes socio-économiques. La première dynamique correspond à la managérialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a été amorcée par un mouvement soutenu de réformes des politiques publiques dans ce domaine. Prétendant « moderniser » le domaine, ces réformes ont consacré à l'échelle internationale des standards et des principes tels que l'encouragement à la constitution d'un marché concurrentiel des établissements universitaires<sup>[4]</sup>. Cela passe par le financement de projets courts impliquant des partenariats publics et privés, par l'évaluation quantitative, bibliométrique, de la production scientifique au détriment d'une appréciation de sa densité

de renouvellement<sup>[5]</sup>, par l'injonction à une science impliquant les « parties prenantes » de la « société civile » dans le financement et dans la réalisation des programmes de recherche<sup>[6]</sup>. Cela signifie que les entraves potentielles venant des autorités de tutelles des chercheurs changent de forme sinon de nature.

En lien étroit avec la mesure de la production éditoriale et avec la cotation des réputations universitaires, une deuxième dynamique de démonopolisation et de privatisation de la production scientifique s'est accentuée : avec l'explosion du secteur de l'expertise scientifique non universitaire. Produits par des professionnels formés dans les universités et rémunérés par des fondations, des lobbys, des think tanks ou des ONG, les études et rapports de cette recherche appliquée mobilisent à leur profit les outils, les concepts et les méthodes de la recherche universitaire dans le but de peser sur les diplomates et sur les politiques publiques nationales<sup>[7]</sup>. Cela conduit à ce que, face à cette concurrence, les mises en garde légitimes venant des pairs universitaires empruntent le répertoire de la moralisation de la profession pour résister au risque de démonétisation de la recherche académique.

La troisième dynamique est celle d'une plus forte politisation des savoirs et des savoir-faire scientifiques qui se manifeste par une plus grande porosité du monde professionnel de la recherche universitaire aux mouvements d'opinion, aux tensions sociales et aux débats politiques du temps. Cette irruption d'arguments moraux ou idéologiques dans le champ universitaire n'est pas neuve mais elle a été considérablement amplifiée par la judiciarisation systématique des mobilisations de causes (*cause lawyering*), conduisant à la convocation du discours de science comme expertise dans le débat public, social et politique<sup>[8]</sup>, et par l'hypermédiatisation des échanges d'arguments de toute sorte sur les réseaux sociaux. Cela signifie que les entraves potentielles venant des enquêtés qui s'inquiètent d'être enrôlés malgré eux dans ces débats changent aussi : dans le souci de ne pas pâtir de ce qui est dit, voire dans l'espoir d'en tirer parti.

En facilitant le déconfinement des controverses scientifiques bien au-delà de l'espace des spécialistes universitaires, cette dernière dynamique enrichit l'écosystème dans lequel se déploie aujourd'hui la recherche et transforme les rapports que les chercheurs entretiennent avec leurs institutions, mais aussi avec leurs évaluateurs, leurs bailleurs, les membres des comités d'éthique des établissements et des revues, les acteurs des situations étudiées, les journalistes, les avocats, etc. Autant de nouveaux facteurs potentiels d'entrave à l'autonomie de la recherche en sciences sociales, jouant des coalitions possibles et des tensions entre les trois acteurs de l'écosystème des chercheurs.

Ces trois dynamiques partiellement articulées contribuent à la désautonomisation des chercheurs dans la définition de leurs objets et dans la conduite de leur travail. Elles imposent à ces derniers des critères, des objectifs, des standards et des règles venus de champs professionnels extérieurs à la recherche. Elles installent nombre de professionnels non-chercheurs dans la chaîne de production scientifique, depuis le financement des programmes de recherche jusqu'à la valorisation de leurs résultats. À bien des égards, les chercheurs recourant à l'enquête de terrain s'avèrent particulièrement exposés à ces ingérences des non-chercheurs et à cette perte tendancielle de contrôle du processus de production scientifique. Le caractère situé, monographique et souvent critique de l'enquête ethnographique s'accommode difficilement de la managérialisation du cadre institutionnel. Celle-ci suppose de

produire des modèles analytiques assez généraux pour être valorisés économiquement et des résultats chiffrés propices à la citation de leurs publications telle qu'elle est enregistrée par les instruments de *ranking*. Portant sur les situations vécues où s'actualisent des rapports sociaux de domination, reposant sur des données irréductiblement personnelles, locales, biographiques, sensibles, les enquêtes ethnographiques sont volontiers prises à partie dans le mouvement de politisation des raisons et des façons de faire de la recherche.

La situation dépasse la condition des seuls ethnographes ou praticiens de l'immersion. Depuis quelques années, les publications se multiplient pour alerter la communauté des chercheurs sur les menaces pesant sur les libertés académiques<sup>[9]</sup>, sur le dévoiement d'une recherche toujours plus assujettie aux impératifs du marché<sup>[10]</sup> ou encore sur la montée des contraintes juridiques et des poursuites judiciaires à l'encontre des chercheurs<sup>[11]</sup>. Toutes ces analyses témoignent de la plus grande porosité du monde de la recherche universitaire aux autres champs d'activité et, notamment, aux champs du pouvoir politique ou économique. Elles signalent la désanctuarisation des milieux de la recherche universitaire, étroitement connectés aux enjeux sociaux valant dans les contextes immédiats de réalisation et de publication de leurs travaux.

L'objectif de cet ouvrage est de proposer un cadre d'analyse de cette transformation de la profession de chercheur universitaire. Il dépasse le témoignage anecdotique de la trahison du modèle vocationnel ou la dénonciation doloriste d'un malheur professionnel bien réel. Il vise à en interroger les conséquences au titre de chances et de menaces sur les formes de recherche pouvant être conduites désormais, avec d'éventuels effets d'(auto)contrôle et d'(auto)censure pesant sur les chercheurs. Il s'agit de porter un regard sociologique sur les conditions concrètes d'autonomie et d'hétéronomie professionnelle des chercheurs pratiquant l'enquête en sciences sociales, à partir d'une double focale : si l'enquête est en danger, c'est d'abord par « nature », par la nature de son épistémologie, et ce danger ne compromet pas forcément toute recherche : c'est par l'équilibre trouvé dans le déploiement de la réflexivité sur les pratiques des chercheurs, à l'interface des trois acteurs clefs qui peuplent leur écosystème, qu'on le circonscrit. Mais l'enquête de sciences sociales est sans doute aussi en danger du fait des changements en cours qui font système, avec des tiers acteurs qui jouent des tensions observables dans le triangle des acteurs clefs enserrant la recherche en sciences sociales.

## **« ÊTRE LÀ » : LA CONDITION INDEPASSABLE DE L'ETHNOGRAPHE ET SES CONSEQUENCES**

L'enquête de terrain oblige le chercheur en sciences sociales à vivre des moments où sa personne physique et morale, son statut de salarié d'une institution académique, son état d'étranger à la situation, d'étranger culturel, parfois ethnique et linguistique, sont engagés dans le processus de connaissance. Le principe de l'immersion du chercheur l'enjoint d'aller physiquement sur le terrain, d'« être au monde » en se soumettant à ses règles ordinaires, juridiques et sociales, et d'« être là<sup>[12]</sup> » au plus près, voire au milieu de ses enquêtés, pour rendre directe, immédiate, la collecte d'informations. C'est à cette condition qu'il identifie des écarts de perception avec ceux qui l'entourent et tire parti des processus cognitifs que cela déclenche chez lui pour leur donner du sens. Mais le métier d'« étranger professionnel<sup>[13]</sup> »

n'autorise pas toutes les conduites au chercheur pour produire un savoir sur le social s'il veut se protéger de divers biais de connaissance. Il doit faire des choix, être attentif et adapter sa conduite pour prendre place dans la situation qu'il étudie compte tenu de l'incongruité de sa présence : de sorte à prévenir les situations où des maladroites avec les enquêtés pourraient déclencher des artefacts à ne pas confondre avec le réel. Il doit éviter les situations d'enfermement dans des espaces d'observation trop limités compte tenu des risques de myopie et de surinterprétation associés. Cela n'exclut pas des réactions de mise à distance voire de rejet brutal de la part des enquêtés vis-à-vis de cet étrange compagnonnage s'ils se sentent menacés ou malmenés. Elles peuvent être rendues publiques par des acteurs extérieurs au champ de la pratique étudiée pour des instrumentalisation diverses. Le milieu de la recherche française est régulièrement traversé par des « affaires » où des chercheurs se retrouvent assignés devant les tribunaux ou dénoncés publiquement par voie de presse ou sur les réseaux sociaux, pour avoir porté atteinte à l'honneur de « leurs » enquêtés par leurs écrits informés ou pour s'être signalés, par les réactions de ces enquêtés, comme proches de certaines marges de la société<sup>[14]</sup>.

### *L'attention aux enquêtés au centre de la vigilance épistémologique*

Face à ce risque d'entrave que peuvent poser les enquêtés, les ethnologues, pionniers de l'enquête par immersion dans des sociétés et des cultures étrangères, ont initié dès les années 1960 un véritable mouvement « réflexiviste » pour discuter leurs pratiques de recherche et les ajuster. L'ouvrage que Joseph Casagrande dirige en 1960 marque la première affirmation de ce courant que défendent principalement des anthropologues nord-américains derrière les figures emblématiques de Clifford Geertz et Paul Rabinow<sup>[15]</sup>. L'attention portée par les chercheurs à la relation d'enquête est aujourd'hui partagée par toutes les disciplines des sciences sociales où l'immersion sur le terrain est pratiquée. Des limitations au travail des chercheurs en sciences sociales viennent donc aussi de la communauté scientifique elle-même : au nom d'une indispensable et légitime « vigilance épistémologique »<sup>[16]</sup>. Si la liberté d'action du chercheur s'en trouve limitée, contrariant parfois la réalisation de son programme de recherche, le chercheur ne peut s'en plaindre : c'est à ce prix que sa contribution est digne d'intérêt scientifique.

Au moins autant que chez les anthropologues, les mérites et les risques d'une telle façon de faire de la sociologie et de « parler de la société<sup>[17]</sup> » sur la foi d'enquêtes de terrain ont nourri une tradition de débats méthodologiques et de controverses épistémologiques chez les sociologues. Même si les premiers sociologues ethnographes de l'université de Chicago se reconnaissent comme les héritiers des anthropologues culturels, notamment dans le don de soi et la célébration des intuitions du chercheur immergé dans des groupes culturels et linguistiques « exotiques<sup>[18]</sup> », il leur a fallu faire reconnaître le *fieldwork* dans une identité professionnelle, celle de la sociologie, jalousement attachée aux variables statistiques, aux modélisations et aux concepts. Là où l'enquête par questionnaires vise à connaître les propriétés d'une population à partir d'une de ses fractions et s'accommode de la dépersonnalisation des informations collectées selon un petit nombre de catégories modélisables (âge, genre, profession, diplôme, revenu, type de résidence, etc.), l'agrégation statistique suffit à garantir l'anonymat aux répondants et à éviter toute contestation de la recherche par ces personnes quand les résultats sont publiés dans leur généralité.

Par comparaison, le travail de terrain consiste à rencontrer des personnes précises dans des groupes d'interconnaissance, à observer leurs conduites et à collecter des données biographiques sur elles. Visant l'analyse de processus impliquant des acteurs sociaux, la démarche ethnographique conserve toute l'épaisseur personnelle des informations collectées afin de les articuler aux contextes d'existence, d'action et d'interaction des enquêtés. Le chercheur doit donc gagner la confiance de ses enquêtés pour qu'ils acceptent sa présence et sa curiosité, répondent à ses questions, lui confient leurs impressions et l'autorisent à pénétrer leur vie personnelle et ses traces (journaux intimes, archives privées, photographies de famille...), lui ouvrant par là la possibilité d'articuler des dimensions très variées. Cette confiance repose sur la promesse de la confidentialité des données collectées mais aussi sur le respect des droits à l'intimité, à la réputation, à la protection des personnes qui entrent dans ce que Jack Katz appelle le « système social » liant l'enquêteur à ses enquêtés, que l'anonymat des répondants ne suffit pas toujours à garantir<sup>[19]</sup>.

La question des libertés d'action et des dilemmes inhérents à la pratique du « terrain » prend, dès lors, une place centrale dans la formation des ethnographes<sup>[20]</sup>. Le chercheur est invité à suivre des principes de respect élémentaire à l'égard de ses enquêtés ainsi que vis-à-vis de la morale et du droit qui prévalent sur son terrain et dans sa société<sup>[21]</sup>. Il lui est demandé de rendre des comptes à ses pairs quant au fait d'« être vraiment là » pour asseoir ses assertions sur des observations directes. Il lui est refusé toute position d'extranéité l'autorisant à exercer quelque violence que ce soit vis-à-vis des enquêtés. Il est enfin attendu qu'il objectivise qu'il est pour parler et d'où il parle pour vérifier qu'il tire bien ses connaissances d'un contact direct avec le terrain et sa compréhension du frottement de son propre système de valeurs et de pratiques avec celui de ses enquêtés, et pas du simple placage d'un regard sociocentré.

Les contours de cette vigilance épistémologique des pairs s'approfondissent avec la multiplication des recherches. La concurrence entre chercheurs pour l'accès aux financements en fait même un front de recherche en soi, favorisant des querelles en légitimité de la démarche menée : pour disqualifier certains travaux et justifier d'en mener de nouveaux. Le réexamen en 1992 de l'enquête de Street Corner Society sur les bandes de jeunes du quartier italien d'une grande ville américaine cinquante ans après sa publication donne l'occasion de mesurer l'évolution des pratiques professionnelles et des exigences en matière de vigilance épistémologique sur la relation entretenue par le chercheur avec ses enquêtés. William Foote Whyte est sommé de se défendre sur les conditions de réalisation de son enquête et sur les effets de sa publication sur la vie des jeunes italo-américains qui y sont étudiés. Ces mises en cause surviennent une décennie après que Whyte a décidé de lever le voile sur l'identité du quartier et des protagonistes de son ouvrage<sup>[22]</sup>.

Marianne Boelen, qui a également enquêté dans le North End de Boston dans les années 1970 et 1980<sup>[23]</sup>, reproche à Whyte de céder à différents biais dans l'interprétation des faits observés : d'abord en négligeant le système scolaire et les relations familiales de ses enquêtés, puis en plaquant sur les quartiers pauvres des « jugements normatifs » fondés sur les préjugés de la classe moyenne<sup>[24]</sup>. Tout cela conduirait Whyte à déformer la réalité qu'il se proposait d'étudier. Boelen voit là un « danger » pour la compréhension des « sous-cultures » populaires, un « péché éthique mortel<sup>[25]</sup> » de Whyte à l'égard de ses enquêtés-collaborateurs : d'abord parce qu'il ne leur a pas soumis ses résultats pour validation avant de les publier, ensuite parce



qu'il n'a pas reconnu leur collaboration par une contrepartie, il ne les a pas rémunérés pendant l'enquête ni en partageant avec eux ses droits d'auteur. Boelen rapporte les sentiments des descendants des enquêtés qu'elle a recueillis – dont les fils de « Doc », le principal informateur de Whyte, qui estiment que celui-ci a travesti la réalité, trahi la confiance et sali l'image de leurs pères. Ils finissent par attaquer Whyte pour atteinte à l'honneur de leur famille.

L'affaire a fait l'objet d'un numéro spécial du *Journal of Contemporary Ethnography* en 1992<sup>[26]</sup>. Whyte s'étonne que les souvenirs des enfants de ses enquêtés puissent être mis sur le même pied de validité que ses notes prises à chaud à la fin des années 1930, qui étaient appuyées sur un fort engagement personnel et sur des relations franches et sincères à Cornerville<sup>[27]</sup>. Selon lui, les années 1980 voient l'émergence progressive d'un « climat post-fondamental » et d'une vision « déconstructionniste » du monde social dans laquelle l'idée d'une vérité objective se dissipe au profit de multiples perceptions subjectives<sup>[28]</sup>. Devenue rapidement un exemplum mentionné dans tous les débats sur l'éthique des enquêtes ethnographiques, la controverse opposant Whyte à Boelen signale surtout l'ouverture d'un nouveau champ de confrontations à propos de la conduite sur le terrain des chercheurs en sciences sociales : il consiste à évaluer leur souci d'établir une relation équilibrée et respectueuse avec ceux dont ils dévoilent publiquement une part de l'intimité<sup>[29]</sup>. De la vigilance épistémologique au contrôle politique par les pairs, la frontière est ténue.

### *D'une vigilance sur la démarche à une réflexion sur les partis pris de la recherche*

Si les collègues chercheurs veillent sur l'attention aux enquêtés et sur la défense de leur droit d'entrave au nom de la vigilance épistémologique, ils veillent aussi sur la moralisation de la recherche, sur son degré d'exigence en termes de neutralité politique. Et le dossier *Street Corner Society* permet encore de l'illustrer. Un deuxième procès intellectuel fait à Whyte vient du camp des « ethnographes féministes » qui, depuis la fin des années 1970, ont progressivement structuré un courant critique pour dénoncer l'androcentrisme des enquêtes et de leurs résultats. Ces chercheuses veulent faire entendre une autre voix en promouvant une façon féministe d'ethnographier les opprimés : centrée sur les rôles, les expériences et les subjectivités des femmes au sein des agencements sociaux étudiés<sup>[30]</sup>. Les grands classiques de l'ethnographie anthropologique et sociologique sont relus au prisme de leur niveau d'androcentrisme<sup>[31]</sup>. Quand Shulamit Reinharz passe *Street Corner Society* au crible en 1992, elle conclut que ce travail de référence compte parmi les œuvres « trois fois androcentriques » puisque l'étude est conduite par un homme, puisqu'elle porte sur une configuration sociale dominée par des hommes et puisqu'elle ne s'intéresse qu'aux comportements masculins<sup>[32]</sup>. Réalisée au plus près d'acteurs souvent sous domination sociale et culturelle en situation de précarité matérielle, l'ethnographie est mise en demeure par une nouvelle génération de chercheurs de ne pas participer à la reproduction des dominations sociales, qu'elles soient fondées sur le sexe, la race, les conditions d'existence ou l'orientation sexuelle.

Ces critiques rejoignent celles qui sont formulées vis-à-vis des ethnologues par le mouvement anticolonial et par les théories marxistes de l'émancipation d'inspiration fanonienne<sup>[33]</sup>, mais aussi par la critique littéraire – notamment féministe – comme celles de Sandra Harding et Merrill B. Hitika<sup>[34]</sup> ou de Trinh T. Minh-Ha<sup>[35]</sup>, inspirées des écrits de Michel Foucault sur la disciplinarisation par les discours et de ceux de Jacques Derrida en termes de

déconstructionnisme. Une telle contre-épistémologie radicale voyage à travers toutes les sciences sociales<sup>[36]</sup> dès la fin des années 1960. Les chercheurs de terrain sont pris à partie, sommés de dire d'où ils parlent socialement et culturellement, enjoins de choisir politiquement leur camp. De cette contre-épistémologie critique de l'ethnographie – en tant que relation à l'autre et acte d'écriture – naissent de nouveaux cadres de normativité, de contrôle et d'autocontrôle au sein même du champ scientifique. En appelant à dépasser les normes et les classifications des dominants pour s'intéresser au point de vue des opprimés et des opposants aux différentes formes de pouvoir, ces critiques révolutionnent le rapport entre observateur et observé pour le fonder sur les principes de réciprocité intersubjective, de respect des différences et de responsabilité politique.

Ethnographier les « tiers-mondes », les « sous-mondes » et les « sous-cultures » de la société dominante, c'est en effet donner à voir mais aussi faire entendre la parole des « subalternes ». Ce pouvoir de représenter les autres que s'arroge le chercheur doit être encadré : contrôlé, borné, équilibré par le refus de laisser caricaturer, mépriser ou essentialiser l'autre selon une conception dualiste de l'ethnographie<sup>[37]</sup> opposant « eux et moi<sup>[38]</sup> ». On retrouve cette inquiétude dans les dénonciations de l'anthropologie « dominocentrique » ou de la sociologie « bourgeoise » par certains chercheurs, comme échos des *Cultural Studies* qui, au fil des années 1980 et 1990, se déclinent en *Subaltern Studies*, *Gender Studies*, *Ethnic Studies*... en quittant leur berceau de Birmingham. La remise en cause des façons de considérer les enquêtés sur le terrain conduit à l'instauration d'une double (auto)surveillance du chercheur : « une politique de la situation et une éthique de la relation<sup>[39]</sup> ». Dans cette perspective, la vigilance doit se prolonger au-delà du terrain par une véritable « politique de la représentation<sup>[40]</sup> » quand le chercheur retrouve la solitude toute puissante de l'écriture et risque de céder à une traduction falsifiée, voire à une présentation normative des enquêtés, de leurs modes de relation, de leurs représentations et de leur culture<sup>[41]</sup>.

Concrètement, cette vigilance épistémologique vise une relation d'enquête qui doit être démocratique, c'est-à-dire fondée sur des principes de symétrie (égalité des positions dans l'interaction, réciprocité d'intérêts à l'enquête, collaboration mutuelle), et qui doit accorder aux enquêtés un « droit à l'autodétermination » de leur représentation ethnographique<sup>[42]</sup>. Le chercheur de terrain doit, au fond, adopter une « politique de l'enquête<sup>[43]</sup> » veillant à ne pas « exploiter » ou « instrumentaliser » les personnes rencontrées pendant l'enquête de terrain, mais aussi à anticiper les effets psychiques et politiques des éléments tirés de l'enquête (données, faits, analyses) qui seront révélés dans les publications<sup>[44]</sup>. Dans l'ouverture de l'ouvrage qu'il consacre avec George Marcus précisément à la mise en texte des enquêtes ethnographiques, James Clifford parle d'un nécessaire « tact dans la représentation<sup>[45]</sup> ». La vigilance épistémologique et politique de l'ethnographe passe désormais par une auto-analyse<sup>[46]</sup>. Être un bon chercheur de terrain, c'est dire d'où on parle socialement et politiquement avant de dire de qui l'on parle et ce qu'on a appris.

### *Des impensés du sociocentrisme à l'endo-ethnographie ?*

L'auto-analyse du chercheur de terrain à cette intention est-elle suffisante à éviter les risques de sociocentrisme ? Menée avec sincérité, peut-elle être sans complaisance ? Ou faut-il considérer que seul l'exercice endo-ethnographique d'analyse d'un groupe par un de ses

membres est le moyen de dissiper les soupçons de préjugés de classe, de genre ou de race dans l'enquête de terrain ? Pratiquée par « l'anthropologie féministe », l'endo-ethnographie accompagne également la « révolution épistémologique » de l'écriture de l'histoire et de la sociologie des Afro-Américains<sup>[47]</sup> et des autres minorités raciales. De nombreuses études sociologiques des années 1980 et 1990 dénoncent les analyses colportant un portrait univoque et culturaliste des « Blacks » et des « Latinos » et se livrent à une contre-ethnographie des minorités et des pauvres<sup>[48]</sup>. Une nouvelle génération d'ethnographes s'est ainsi attachée à « désexotiser les quartiers pauvres » en invitant parallèlement à contester le travail d'auteurs davantage intéressés par le sensationnalisme ou les figures stéréotypées du ghetto que par la dénonciation d'un état de domination économique, raciale et sociale<sup>[49]</sup>. Réalisés notamment par des chercheurs « non-blancs » et parfois issus des quartiers étudiés, des travaux endo-ethnographiques se sont donné pour objectif de restituer plus justement le vécu et les représentations des enquêtés. *Punished* constitue l'un des ouvrages les plus emblématiques de cette nouvelle « ethnographie du ghetto ». Victor Rios y étudie le ghetto d'Oakland (Californie) où il a grandi dans les années 1980-1990 et où il a appartenu à un gang criminel... avant de faire un doctorat à l'Université de Berkeley. Rios livre une analyse crue et précise de la stigmatisation scolaire et de la surveillance policière qui façonnent dès leur plus jeune âge le destin des Latino-Américains et des Afro-Américains des quartiers défavorisés d'Oakland<sup>[50]</sup>.

Au point de faire de l'endo-ethnographie une condition indépassable, une norme absolue que les chercheurs devraient s'imposer à eux-mêmes, sur laquelle les pairs les attendraient ? En France, l'interrogation autour de l'endo-ethnographie traverse aussi toute une série d'enquêtes portant sur les mondes populaires, les groupes marginaux et leurs cultures. Dès 1991, Gérard Mauger inventorie les raisons pour lesquelles l'ethnologue des milieux populaires doit se garder de « l'illusion de faire illusion » en comptant sur différents stratagèmes de présentation de soi et tous les « arts du camouflage » qui pourraient lui laisser croire qu'il est possible de se fondre parmi ses enquêtés<sup>[51]</sup>. Rappelant qu'il n'y a pas, sur le terrain, de position « hors-jeu », au sens d'une place neutre dans le jeu social qui est étudié, G. Mauger invite à toujours expliciter sociologiquement la relation d'enquête comme interaction et comme rapport de force symbolique. Identifier ses propres « appartenances » (origine sociale, trajectoire sociale, parti pris paradigmatique, engagement militant) permet au chercheur de mieux comprendre les conditions particulières d'ouverture (et donc aussi de résistance, voire de fermeture) du terrain quant à sa présence curieuse – aux deux sens du terme – dans des groupes sociaux ou des organisations qui se vivent comme inaccessibles aux « étrangers ».

De façon peut-être contre-intuitive, « être du cru » ne dispense pas du nécessaire travail d'auto-objectivation. Les chercheurs dans ces cas ont a minima un travail de défamiliarisation à produire pour penser les illusions dont sont victimes les acteurs de l'intérieur. Mais ils ont aussi besoin de penser la distance que crée chez eux l'expérience de rupture avec leur univers d'origine. Quand ils reviennent enquêter dans « leur » monde social, les chercheurs sont en effet des transfuges de classe qui, comme le note Richard Hoggart à la lumière de sa propre expérience, doivent s'appliquer une forme d'« auto-surveillance<sup>[52]</sup> ». Étudiant les bandes de jeunes de sa cité, Marwan Mohammed cherche ainsi à établir un « pacte de confiance » avec ses différents enquêtés, qui passe par la mise à plat de ses attaches antérieures de « petit » puis de « grand du quartier », d'animateur de centre de loisirs (maternel et primaire),

d'éducateur à la maison de quartier, de surveillant d'externat dans le collège fréquenté par les adolescents de la cité, d'entraîneur dans le club local de futsal, de responsable associatif, engagé ponctuellement contre le racisme et les violences policières, qui sont autant de perceptions de sa personne dans le quartier<sup>[53]</sup>.

Pour toutes ces raisons, lorsqu'il pratique l'ethnographie, le chercheur en vient à se mettre sous surveillance de lui-même et sous celle de ses pairs, sans tomber dans le vertige de l'introspection régressive et stérilisante, ou dans la facilité d'excommunier ses concurrents en fonction de leur degré d'attache biographique à l'objet d'étude. Passant de l'invitation à la « réflexivité » à l'impératif d'« auto-analyse », voire à l'interrogation sur la nécessité de l'« endo-ethnographie », l'épistémologie de l'enquête de terrain établit l'analyse de la relation d'enquête comme un élément constitutif du raisonnement sociologique et fait de son compte rendu un moment clé dans la production de la conviction autour des résultats proposés. Fût-ce au prix d'une vigilance épistémologique des pairs qui est menacée de se teinter de surveillance politique de la recherche par les chercheurs. Il faudra se défier de ce risque en réfléchissant aux transformations qui sont intervenues dans l'écologie professionnelle des chercheurs et qui pourraient pousser dans ce sens.

## **SOCIOLOGISER LES CHANGEMENTS DANS LES MODES D'ENCADREMENT DE LA RECHERCHE : VERS UN NOUVEAU REGIME DE SURVEILLANCE DANS LES SCIENCES SOCIALES**

Si les enquêtés et les collègues chercheurs ont logiquement un rôle à jouer dans la définition des marges d'autonomie dont disposent les chercheurs en sciences sociales pour orienter leur travail, il faut intégrer à l'analyse des limites à cette autonomie les effets moins maîtrisés et plus inquiétants de certains changements qui sont intervenus récemment dans leur écologie professionnelle sous l'effet des trois dynamiques citées en introduction de ce texte : elle est affectée non seulement par les nouveaux rapports managériaux et sécuritaires avec les autorités de tutelles (1) mais aussi par la radicalisation des tensions précédemment décrites avec les deux autres acteurs clefs que sont les enquêtés et les pairs (2), et par les logiques autoritaires qu'elles alimentent et qui sont apparues dans le paysage des enquêtés et, par suite, dans celui des chercheurs qui les fréquentent (3).

### *Les chercheurs aux prises avec de nouvelles normes managériales et sécuritaires*

La matrice triangulaire de gestation des recherches en sciences sociales dans une autonomie négociée entre pairs, enquêtés et institutions de recherche présente aux interfaces des opportunités pour une société engagée sur la pente d'une managérialisation et d'une sécurisation juridique toujours plus poussées des relations de travail. La pensée libérale utilitariste, qui soumet toute activité à une mise en concurrence des « producteurs », trouve dans les dispositifs d'appel d'offres de recherche des moyens d'étendre son emprise à la science et d'enrôler les chercheurs eux-mêmes pour l'exercer en en faisant des évaluateurs comptables de leurs pairs. La mise en marché de la « production scientifique » (avec la

généralisation des logiques évaluatives et classificatoires vis-à-vis de la concurrence, du benchmarking...) amène les chercheurs et les institutions qui les emploient à composer, négocier, s'allier ou s'opposer à de nouveaux types d'acteurs humains (bailleurs de fonds publics et privés, avocats spécialisés dans la propriété intellectuelle, contrôleurs de gestion...) et non-humains (indicateurs bibliométriques, appels à projets, protocoles de soumission de réponses, *workpackages*, *consortia*, *advisory board*, diagramme de Gantt, livrables, *timesheets*, etc.), attestant par là de limitations de leur autonomie d'action. Nous assistons à des formes de privatisation de la recherche, avec des jeux de concurrence entre structures scientifiques et avec d'autres institutions (*think tanks*, cabinets d'expertise, sociétés de conseils, etc.) qui produisent des suggestions et des indicateurs sur la recherche à mener.

La tendance désormais installée d'une évaluation quantitative des chercheurs échappe au contrôle de ces derniers, sans autonomie vis-à-vis du marché mondial de la recherche qui est fondé sur la concurrence et les préceptes néolibéraux (sur le modèle des « palmarès » et des classements du type de celui qui est établi par l'Université Jiao Tong de Shanghai)<sup>[54]</sup>. Les principes qui gouvernent la recherche relèvent alors le plus souvent du « Publish Globally and Perish Locally vs. Publish Locally and Perish Globally<sup>[55]</sup> », c'est-à-dire d'arbitrages selon des logiques de sélection et de professionnalisation distinctes suivant les champs académiques nationaux et internationaux, faisant craindre un arbitrage entre la carrière scientifique et la qualité du savoir qui est produit. Le financement sur projets et la valorisation des cofinancements privés conduisent à multiplier les contrats pour organiser les relations entre les partenaires impliqués et à convoquer le droit en cas de désaccord. Les interventions des juristes s'y font au nom de l'autonomie des chercheurs mais, du même coup, elles enrichissent l'écologie professionnelle de la recherche avec de nouveaux acteurs.

Pour être complets, il faut introduire dans ce raisonnement la montée en puissance de l'expertise et de la recherche-action qui signale une injonction à l'utilité voire à la rentabilité – économique, sociale, technique – des fonds engagés dans la recherche : selon des critères parfois éloignés des logiques scientifiques. Le souci de performance encourage la recherche sur contrats et conduit les financeurs publics et privés à privilégier une sociologie policy-oriented, une science de gouvernement avec ses formulations prescriptives (préconisations...), des recherches dites « appliquées ». Le chercheur est confronté par là à de nouvelles contraintes temporelles et spatiales, matérielles et financières qui, à défaut d'être respectées, l'exposent à des critiques sur son utilité sociale<sup>[56]</sup> et sur la scientificité de son travail, très efficaces du point de vue des commanditaires pour, le cas échéant, se débarrasser d'une « science qui dérange » par sa puissance critique<sup>[57]</sup>. Ces pressions en faveur d'une recherche finalisée trouvent cependant un écho dissonant « en interne » au monde académique, les pairs et les autorités de tutelle (responsables de laboratoire, chefs de département, présidents d'université, etc.) dénonçant une recherche engagée qui risquerait de compromettre la neutralité de l'institution scientifique, de dévoyer la « pureté de la science ». Par là, ils exercent à leur tour un contrôle à rebours sur les choix des chercheurs.

Andrew Abbott, qui a étudié à la suite d'Everett Hughes comment certaines professions luttent pour protéger leur domaine de compétences propres contre les concurrences d'autres professions<sup>[58]</sup>, a mis en exergue la forte interdépendance des écologies professionnelles, notamment dans le cas des professions savantes (*knowledge-based occupations*). Même dans les secteurs où semble établi un monopole de juridiction (le médecin pour la santé, le juriste

pour la procédure judiciaire), les écologies professionnelles sont toutes inter-reliées et mobiles, constituées d'un assemblage complexe « d'acteurs, de lieux et de liens ». S'agissant des universitaires, l'écologie professionnelle possède des contours qui sont particulièrement poreux et dont témoigne le rôle des étudiants, des administrateurs ou des « clients » non-universitaires qui sont tout à la fois « publics » et « acteurs endogènes » de l'université<sup>[59]</sup>. En reprenant le concept d'« écologies liées » d'Abbott, il est possible de reconsidérer toutes sortes d'interlocuteurs (experts des agences d'évaluation, agents des services de valorisation, conseillers en montage de projets internationaux, fonctionnaires « sécurité-défense », agents des fondations, des centres de recherche privés, des *think tanks*...) et d'y voir les représentants des écologies professionnelles avec lesquelles interagissent aujourd'hui les chercheurs en sciences sociales pour souligner combien ils exercent sur eux des pressions que les exemples développés dans l'ouvrage vont aider à caractériser pour leurs effets sur les connaissances produites et sur celles qui sont rendues plus difficiles à produire par là.

### *Quand enquêtés et pairs universitaires se muent en surveillants et censeurs de la recherche*

Dans cet encadrement managérial de plus en plus prégnant, le chercheur est de plus en plus souvent sommé de faire valider son protocole d'enquête par les garants d'une éthique scientifique qui est très proche de celle de la médecine et de la psychologie sous l'argument que les chercheurs en sciences sociales travaillent sur l'humain dans une certaine ressemblance avec les sciences du corps et de la psyché pour lesquelles des protocoles d'autorisation ont été conçus. La comparaison avec les sciences sociales ne se justifie pourtant pas complètement. Si médecine et psychologie ont pu, par le passé, montrer un manque d'attention flagrant aux personnes dans l'application de traitements posés comme thérapeutiques ou d'expériences affectant les « sujets<sup>[60]</sup> », le projet de connaissance des sciences sociales ne vise pas à affecter la personne prise dans l'étude, sinon à travers des appropriations collectives et politiques des résultats de la recherche et avec des effets qui ne s'exercent sur l'individu qu'à travers les collectifs auxquels il appartient. Il n'empêche que le chercheur en sciences sociales a de plus en plus souvent pour interlocuteurs les services juridiques et les comités d'éthique des universités, des bailleurs de la recherche, des sociétés savantes et des rédactions des revues scientifiques. Par suite, la relation d'enquête est affectée : le chercheur est souvent invité à obtenir le « consentement éclairé » de ses enquêtés quant à sa démarche et à l'usage des données collectées<sup>[61]</sup>, non sans déclencher par là quelque perplexité chez certains d'entre eux. Et non sans difficultés aussi pour lui-même : on se doute bien, par exemple, qu'il est aberrant de chercher le consentement à une enquête dont le chercheur peine à dire l'objet exact car il le cerne encore mal lui-même en début d'investigation et sait qu'il est essentiel qu'il puisse s'écarter de sa première définition si « le terrain » l'exige, s'il lui fournit de la matière particulièrement pertinente pour un questionnement un peu décalé, dont il n'avait pas anticipé toute l'importance mais qui lui est apparu précisément dans l'interaction avec les enquêtés<sup>[62]</sup>. Outre le risque de voir l'accord refusé par les enquêtés, le chercheur pourrait donc obtenir un accord inadéquat à l'enquête menée. Et quand le consentement est accordé, cela risque d'avoir pour prix une observation perturbée par l'enquêté si celui-ci prend en considération le regard porté sur lui, s'il le perçoit comme un regard évaluateur, l'amenant à altérer plus ou moins consciemment sa conduite pour échapper à un jugement de l'enquêteur qui pourrait lui être défavorable.

En outre, ces chartes, conventions et comités d'éthique ne sont pas toujours en mesure de répondre aux préoccupations des enquêtés. Celles-ci varient suivant leur position sociale : les personnalités publiques, les personnes préoccupées de la discrétion de leurs activités ou de la préservation de leur honorabilité par la publicisation d'informations très choisies sur elles-mêmes, les personnes qui se dévoilent avec leurs faiblesses devant l'enquêteur... ne s'y reconnaissent pas toujours<sup>[63]</sup>. L'importance de ces enjeux croît avec la diversification des objets de recherche des sciences sociales que permet la croissance du nombre de chercheurs et avec l'accessibilité croissante à des données personnelles de seconde main à l'ère numérique, grâce aux possibilités d'information sur les personnes qu'offrent les réseaux sociaux (blogs, CV et sites web personnels, pages Facebook, comptes Twitter, etc.). Des chercheurs sont ainsi poursuivis en justice par leurs enquêtés qui s'estiment exploités, trahis ou salis par la publication des travaux dont ils sont l'objet<sup>[64]</sup>. Et les tutelles universitaires et de recherche s'en trouvent affectées : anticipant une judiciarisation des publications scientifiques, elles juridicisent les pratiques de recherche et font endosser le mouvement par des pairs chercheurs qu'elles enrôlent. Les prescriptions éthiques faites aux chercheurs se muent en chartes ou en conventions routinières qui encadrent systématiquement les pratiques professionnelles, qu'elles aient ou pas des enjeux de protection des personnes. Sur ce point, l'ouvrage mesure l'évolution de nos difficultés d'exercice professionnel depuis la parution de l'ouvrage coordonnée par Sylvain Laurens et Frédéric Neyrat, *Enquêter : de quel droit ?* En 2010, ils appréhendaient ces problématiques sous l'angle du « droit à » enquêter, à garantir une confidentialité, à disposer d'une liberté d'écriture, souvent par comparaison avec le métier de journaliste, imbriquant logiques individuelles, collectives et institutionnelles. Ces entraves se sont approfondies et il faut aujourd'hui y ajouter l'inquiétude des institutions académiques qui craignent les conséquences de recherches perçues comme polémiques.

Les réactions sont diverses suivant les tutelles. Certaines pourront soutenir le chercheur, même lors d'un procès, quand d'autres resteront silencieuses ou fuyantes. Les pratiques de ces institutions aboutissent rarement à des protections au niveau national, à l'exception du Canada où la Cour suprême a consacré, en 2014, le caractère confidentiel des entretiens réalisés par les chercheurs autour de l'affaire Luka Magnotta<sup>[65]</sup>. Shamus Khan, assigné à comparaître devant les tribunaux états-unis et sommé de remettre à la justice ses carnets de terrain et ses données d'enquête, ne voit pas son université de rattachement prendre en charge sa défense, se défaussant sur le chercheur comme s'il s'agissait d'une affaire privée<sup>[66]</sup>. Et pas davantage Marie-Eve Maillet, ayant enquêté sur les mobilisations autour d'un parc éolien et se trouvant mêlée à une affaire judiciaire intentée par une entreprise construisant des éoliennes et souhaitant accéder à ses enregistrements d'entretiens<sup>[67]</sup>. Dès lors, se pose la question de la protection institutionnelle des chercheurs et des capacités matérielles et financières de la profession à faire face à de telles menaces et à engendrer une riposte collective sur ces questions dans des sociétés de plus en plus judiciarisées. Dans le traitement de ces « affaires », la place de l'institution académique est souvent ambiguë : elle se donne pour mission de protéger les enquêtés contre des usages malveillants des informations collectées par les chercheurs (chartes déontologiques, comités d'éthique, procédures de déclaration à la CNIL<sup>[68]</sup>, etc.) en même temps qu'elle cherche à prévenir les procès contre ses chercheurs. Or, les activités des chercheurs sont de plus en plus exposées sur la toile (communication des laboratoires de recherche, blog de recherche, archives ouvertes de la recherche), les rendant ainsi comptables de leur travail devant plus de regards extérieurs.

L'intervention procéduralisée des comités d'éthique (des universités, des revues, des associations savantes, des bailleurs) et l'exigence de conformation des chercheurs aux nouvelles normes de droit<sup>[69]</sup> valent ingérences pour eux et signent une perte d'autonomie dans la définition de leurs protocoles d'enquête sur le terrain. Les stratégies développées par les chercheurs comme par les tutelles pour faire face à cette surveillance par les enquêtés évoluent : hier inattentifs parfois, beaucoup s'efforcent aujourd'hui de protéger les données personnelles qu'ils collectent mais d'autres préfèrent renoncer purement et simplement aux outils numériques et à l'enquête de terrain devant les difficultés promises.

Il n'apparaît pas exagéré de parler de mise en administration du métier de chercheur, d'un assujettissement à des logiques bureaucratiques qui déterminent l'intérêt des questions que les sciences sociales se posent et les compétences qui lui sont reconnues pour en traiter. Autrement dit, qui définit les enjeux prioritaires de la recherche et comment, selon quels critères s'opère la reconnaissance de la qualité parmi les chercheurs. Ici, plusieurs mécanismes entrent en ligne de compte dans l'analyse. Dans ces processus multiples, les questions d'éthique et de sécurité des données prennent de plus en plus d'importance. L'apparition et la généralisation des « agences » (d'évaluation, d'attribution des moyens) et, avec elles, des critères de performance, de rentabilité et de sécurité issus du management modifient et externalisent hors de la communauté académique les modalités du jugement concernant les enjeux scientifiques. Contrairement à l'état de la recherche dans les années 1970 et 1980 au moment où Bourdieu en propose l'analyse<sup>[70]</sup>, il est clair que les ressorts de la consécration académique comme les mécanismes de distribution (de concentration, voire de monopole) des « capitaux matériels et symboliques de la recherche » ont pour partie échappé à la mainmise des seules « concurrences internes au champ scientifique ». Les chercheurs du début du XXI<sup>e</sup> siècle doivent composer avec la surveillance régulière d'une série d'acteurs très divers. D'abord leurs pairs, pour des raisons qui ne relèvent plus de la seule vigilance épistémologique mais aussi d'enjeux de concurrence pour les financements. Ensuite leurs enquêtés, en défense de leur liberté mais aussi pour défendre la maîtrise de l'image d'eux-mêmes, pour garder à l'abri des regards certaines pratiques et arrangements. Enfin toutes sortes d'autorités instrumentalisant différentes circonstances pour se légitimer dans leurs interventions venant limiter ou contrôler l'autonomie des chercheurs. Elles se posent en défense des enquêtés à travers des arguments d'éthique, de consentement éclairé et de protection des données personnelles, avec pour corrélat de leur conférer une capacité à interdire l'enquête de sciences sociales. Elles se posent en défense des chercheurs eux-mêmes contre les enquêtés, avec pour effet d'introduire un régime d'autorisation pour l'investigation des sciences sociales au motif de la rendre inattaquable ensuite. Elles se posent en défense des intérêts des contribuables contre des chercheurs se mettant en danger et qu'il faut secourir ensuite de façon coûteuse, ou tenant des propos qui leur valent d'être attaqués devant la justice. Le régime d'assèchement des financements récurrents de la recherche et de relais par des financements sur réponses à appel d'offres apparaît sous ce rapport comme une solution pour pouvoir exclure du champ d'étude les sujets embarrassants sous l'argument qu'ils sont susceptibles de créer des contentieux.

Ces nouvelles contraintes, séparées pour les besoins de l'analyse, s'articulent souvent entre elles et font système, faisant redouter l'émergence d'un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales qui met l'enquête en danger.



### *Comment réinventer sa recherche face aux logiques autoritaires ?*

Le champ scientifique ne fonctionne pas comme un monde clos sur lui-même. Les tendances à la judiciarisation, à la managérialisation et à la sécurisation qui traversent nos sociétés affectent aussi les sciences sociales dans leurs relations avec la société : pas forcément au nom de la lutte contre les tentatives d'intrusion étrangères ou contre l'espionnage industriel comme on le voit avec les sciences et techniques, mais surtout sur le registre du contrôle de la parole des chercheurs qui peut être considérée comme subversive, déstabilisatrice, voire carrément dangereuse pour l'ordre social. Et cela autant du point de vue des acteurs publics (autorités gouvernementales, élus locaux, police, armée, justice, etc.) ou semi-publics (partis, syndicats, fédérations associatives) que du point de vue des acteurs privés (lobbies, groupes industriels, firmes multinationales, voire simples individus).

Ces logiques autoritaires se retrouvent à des degrés divers dans la plupart des phénomènes sociaux qu'étudient les sciences sociales, impliquant les trois catégories d'acteurs précédemment citées, les pairs, les enquêtés et les institutions de recherche au sens large, démultipliées. Tout au plus, faut-il ajouter aux réactions des enquêtés face au chercheur les inquiétudes induites par la surveillance politique que les régimes autoritaires leur appliquent. Elles se reportent en défiance vis-à-vis des enquêteurs de sciences sociales dès lors qu'ils prétendent s'approcher d'eux : ils font craindre aux enquêtés que le statut de chercheur soit une couverture pour un contrôle policier de leurs pratiques ou que le contact avec le chercheur puisse laisser imaginer au pouvoir que les enquêtés critiquent le régime dans les interactions qu'ils ont avec lui. De même, la surveillance du pouvoir sur la capacité subversive de la recherche à travers la diffusion de ses résultats s'exprime-t-elle derrière la surveillance des chercheurs par leurs autorités de tutelle sous l'argument de leur éviter d'être confondus avec des activistes ou des espions... : avec pour effet de les empêcher de livrer des analyses documentées des logiques sécuritaires en jeu. Ces situations sont-elles d'une nature spécifique, propre aux régimes autoritaires ? Ou bien la singularité de ces terrains tient-elle à une simple radicalisation des configurations de surveillance qu'on a décrites comme s'appliquant à tous les chercheurs de terrain ? Les terrains et les enquêtes discutées dans la troisième partie de l'ouvrage seront l'occasion de le préciser au cas par cas. Il ne s'agit pas ici de relativiser la répression féroce qui est pratiquée par de tel ou tel régime. Elle entraîne souvent la mort sociale et professionnelle des chercheurs et même, parfois, leur mort physique, à l'instar du cas particulièrement dramatique de Giulio Regeni, jeune doctorant italien en sciences politiques qui a été torturé par la police politique du maréchal Sissi en Égypte<sup>[71]</sup>. Par commodité, on incrimine souvent le régime autoritaire lui-même, éventuellement en le faisant passer du statut de cadre de la recherche à l'objet principal d'étude.

La distinction entre des régimes autoritaires et des régimes démocratiques reste relative<sup>[72]</sup>, notamment en raison de la convergence de certaines logiques sécuritaires. En témoigne l'exemple de recherches menées en France par des ethnologues, des sociologues et des politistes sur des situations de radicalisation religieuse et politique ou sur les mouvements sociaux : les chercheurs y sont menacés d'une surveillance spécifique par les autorités, calquée sur celle que le pouvoir exerce sur les personnes incriminées, considérant que leur empathie professionnelle pourrait se tourner en sympathie active et que leur attention critique

interrogeant les catégories de l'entendement ordinaire en fait des soutiens, fût-ce involontairement, à toutes les oppositions. La question de la surveillance n'est donc plus seulement une « affaire » de chercheurs d'aires culturelles confrontées à l'autoritarisme des régimes et à la tyrannie des pouvoirs locaux ou tribaux. Elle fait désormais partie intégrante de l'univers des sciences sociales mondialisées, s'exerçant non seulement comme une contrainte sur l'enquête de terrain mais aussi comme un élément structurant la recherche elle-même de manière durable, obligeant les chercheurs à réinventer leur recherche afin de contourner, sinon d'atténuer, les effets des logiques répressives et sécuritaires.

Réinventer sa recherche aujourd'hui s'inscrit dans un contexte parfois dramatique pour la profession, avec différentes affaires et menaces très directes sur les chercheurs qui procèdent à une enquête de terrain. Au-delà des marques affectives qu'elles laissent sur les trajectoires et les carrières, ces faits révèlent le nouveau régime de surveillance qui contraint les chercheurs en sciences sociales. Le monde de la recherche avait été particulièrement affecté au milieu des années 1980 par un événement tragique : l'enlèvement à Beyrouth du sociologue français Michel Seurat par un groupuscule proche du Hezbollah, entraînant son décès par manque de soins<sup>[73]</sup>. La chronique des deux dernières décennies n'est pas avare en nouveaux drames de ce type, témoignant d'une situation qui s'aggrave avec la multiplication des dossiers – en France comme à l'étranger – où des chercheurs en sciences sociales sont fichés, menacés, poursuivis, détenus, jugés et parfois condamnés par des tribunaux. De façon non exhaustive et pour s'en tenir aux plus médiatisés, on peut citer les exemples de Clotilde Reiss, Roland Marchal, Fariba Adelkhah, Kylie Moore-Gilbert, arrêtés, emprisonnés et jugés en Iran ; de Pinar Selek et Ayşen Uysal menacées par la justice en Turquie ; de Claude Linjuom Mbowou au Cameroun ; de Maâti Monjib au Maroc ; et, bien sûr, d'Ismail Alexandarani et Giulio Regeni, respectivement détenu et assassiné en Égypte. Si certains régimes autoritaires exercent ces contraintes de manière particulièrement systématique, explicite et violente, certains chercheurs travaillant dans des contextes dits « démocratiques » ont aussi témoigné de mesures de contrôle pesant sur leur travail, voire d'expériences de détention : Thierry Dominici, Vincent Geisser ou encore Franca Maltese et Roberta Chirolì en Italie<sup>[74]</sup>.

Dans les deux cas, les chercheurs travaillant sur des contextes en tension voient mise en question la raison de leur travail. Lorsqu'ils sont arrêtés dans le cadre de régimes autoritaires, ces « chercheurs en périls<sup>[75]</sup> » sont parfois qualifiés de « prisonniers scientifiques » sur le modèle des prisonniers politiques<sup>[76]</sup>, allant jusqu'à vivre un véritable exil dans leur propre pays pour ceux qui en sont originaires. Ainsi, en Turquie, le tournant autoritaire du régime Erdogan après le coup d'État manqué de juillet 2016 s'est traduit par une politique de répression touchant directement des milliers d'enseignants-chercheurs, de doctorants et d'étudiants (allant de l'exclusion temporaire à la révocation définitive de l'université en passant par l'interdiction d'enseigner, par le procès politique, etc.). Et s'ils sont issus de pays démocratiques mais souhaitent travailler sur des régimes autoritaires, les chercheurs n'en ressentent pas moins des entraves dans leur travail sous le double effet de la « jurisprudence Regeni » : imposant à la fois aux chercheurs et à leurs autorités de tutelle de réinterroger les conditions d'enquête et de redéfinir les objets de recherche afin de protéger les chercheurs de la répression d'État et de ne pas nuire à leurs enquêtés qui font l'objet d'une surveillance serrée. Là encore, l'image du bannissement intérieur peut être employée puisqu'elle leur proscrit l'exercice de leur métier. Mener une enquête de terrain, ethnographier des situations de transition politique ou des sociétés éprouvées par les régimes autoritaires de nature

policière ou militaire, sont compromis, d'autant que les institutions universitaires sont réticentes à soutenir leurs chercheurs pour constituer un savoir sur ces contextes<sup>[77]</sup> : les missions de terrain sont refusées, les contraintes administratives se multiplient avec des dispositifs d'autorisation soumis à un responsable « sécurité-défense » de l'université ou du CNRS, avec une exigence de conformité aux indications des instances consulaires et du ministère des Affaires étrangères. Cette logique de sécurisation du travail des chercheurs, qu'elle provienne d'institutions sécuritaires ou d'une autocensure des tutelles de recherche, complique assurément le travail. Et lorsqu'ils sont « arrêtés » dans leur entreprise de science en contexte démocratique par des autorités de tutelle qui alignent les recherches menées à l'intérieur sur des doctrines construites en réponse au défi de l'enquête sur les régimes autoritaires, on est encore davantage face à un sentiment d'aliénation.

De telles situations de surveillance extrême et de relative solitude du chercheur face à la répression peuvent conduire l'enquêteur soit à rompre purement et simplement son terrain d'enquête, soit à changer de terrain dans le même pays pour pouvoir continuer à travailler tout en évitant une expulsion administrative. Et pour décider de son chemin, le chercheur est laissé sans véritables repères, les contextes autoritaires se révélant caractérisés par l'instabilité des lignes rouges de la répression et par une grande incertitude sur les formes qu'elle prend ici ou là. La part d'arbitraire dans l'application du contrôle est sans doute aussi marquée pour les chercheurs travaillant sur des institutions sécuritaires en contextes dits « démocratiques » comme la politique, la justice, la prison, où l'intrusion du chercheur est vue comme perturbatrice, menaçant une légitimité mal assumée du pouvoir en place. L'application du droit est laissée à l'appréciation des acteurs de ces institutions et peut entraver le chercheur par des traitements administratifs brutalement zélés, le surchargeant, contrariant ses plans et lui laissant penser qu'il est peut-être ciblé par une surveillance policière, sans jamais de confirmation ou de preuves.

Le présent ouvrage entend à la fois porter un éclairage sur la nouvelle condition du chercheur en sciences sociales et interroger les enjeux de son évolution. Il ne se veut ni un plaidoyer ni un cahier des doléances consignait des expériences pénibles de la recherche de terrain. En choisissant de mettre au cœur de notre réflexion collective la question des formes de surveillance qui s'exercent aujourd'hui sur notre activité professionnelle, nous avons d'abord souhaité proposer une autre façon de rendre compte de nos enquêtes : s'attachant à décrire notre rapport aux dispositifs et aux agents de la surveillance rencontrés au cours de nos recherches. Il ne s'agit donc pas ici de livrer une série de récits mi-doloristes mi-héroïques déclinant les figures de l'ethnographe souffrant, mais inaltérable. Pas plus, d'ailleurs, qu'il ne s'agit de livrer un catalogue de recettes pour ruser ou s'arranger avec nos « surveillants ». Nous avons plutôt voulu nous prêter collectivement à l'exercice de retourner sur nous les outils d'objectivation des sciences sociales afin de penser sociologiquement les tensions qui pèsent sur notre métier en rappelant la légitimité de certaines et en écartant le regard pour prendre la mesure de changements dans nos pratiques et dans leur encadrement. La question de l'attention policière, administrative ou gestionnaire qui encadre les chercheurs est évoquée de façon régulière au gré des controverses qui traversent les mondes académiques, les arènes politiques, les milieux syndicaux et parfois aussi le débat public. Ce livre se propose de la prendre à bras-le-corps avec les outils, la rigueur et la méthode d'un raisonnement proprement sociologique.

En parcourant ce livre, le lecteur portera sans aucun doute un regard plus cru sur les enjeux scientifiques, mais aussi sur les enjeux citoyens de la condition de chercheur. Il découvrira que le chercheur peut être l'agent de sa propre surveillance en incorporant les logiques policières, bureaucratiques ou managériales qui encadrent son activité. Il trouvera dans les différentes contributions une matière diverse et dense pour interroger à nouveaux frais une question toujours urgente : quelles sont aujourd'hui les contingences qui agissent au moment de produire un savoir sur la société, qui le rendent possible et qui le menacent ?

---

## Notes

- [1] Jean-Claude Passeron, *Le Raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien de l'argumentation*, Paris, Nathan, 2006 (1990).
- [2] *ibid.*
- [3] Pierre Bourdieu, *Leçon sur la leçon*, Paris, Minuit, 1982.
- [4] Une compétition arbitrée par les palmarès établis et publiés annuellement par l'Université Jiao Tong de Shanghai depuis 2003 (*Academic Ranking of World Universities*, dit « classement de Shanghai »), par la société Quacquarelli Symonds depuis 2004 (*QS World University Rankings*) ou encore par *The Times* depuis 2010 (*Times Higher Education World University Rankings*).
- [5] Olivia Chambard, *Business Model. L'Université, nouveau laboratoire de l'idéologie entrepreneuriale*, Paris, La Découverte, 2020.
- [6] Pour une illustration, voir Jean-Gabriel Contamin, Martine Legris, Émilie Spruyt, « La participation de la société civile à la recherche en matière d'environnement : les citoyens face au double cens caché participatif », *Natures Sciences Sociétés*, no 25, 2017, p. 381-392.
- [7] Pour une analyse de ce processus, on peut lire Dahl Kelstrup, *The Politics of Think Tanks in Europe*, Londres, Routledge, 2016.
- [8] Austin Sarat, Stuart Scheingold (eds.), *Cause Lawyering. Political Commitments and Professional Responsibilities*, Oxford – New York, Oxford University Press, 1998.
- [9] Olivier Beaud, *Les Libertés universitaires à l'abandon ? Pour une reconnaissance pleine et entière de la liberté académique*, Paris, Dalloz, 2010.
- [10] Isabelle Bruno, *À vos marques, prêts... cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Le Croquant, 2008 et aussi Paula E. Stephan, *How Economics Shapes Science*, Cambridge, Harvard University Press, 2012.
- [11] Sylvain Laurens, Frédéric Neyrat (dir.), *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Bellecombe-en-Bauges, Le Croquant, 2010.
- [12] C. W. Watson (ed.), *Being There. Fieldwork in Anthropology*, Londres, Pluto, 1999.
- [13] Michael Agard, *The Professional Stranger : an Informal Introduction to Ethnography*, Academic Press, San Diego, 1996 (1980).
- [14] Sylvain Laurens, Frédéric Neyrat (éd.), *op. cit.*
- [15] Joseph B. Casagrande (ed.), *In the Company of Man. Twenty Portraits by Anthropologists*, New York, Harper & Brothers, 1960.
- [16] Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon, Jean-Claude Passeron, *Le Métier de sociologue*, Lille-Paris, Mouton-Bordas, 1968, p. 9-10.
- [17] Howard Becker, *Comment parler de la société. Artistes, écrivains, chercheurs et représentations sociales*, Paris, La Découverte, 2009 (2007).
- [18] Morris Freilich (ed.), *Marginal Natives. Anthropologists at Work*, New York, Harper Row, 1970.
- [19] Jack Katz, « A Theory of Qualitative Methodology. The Social System of Analytic Fieldwork », dans R. M. Emerson (ed.), *Contemporary Field Research*, Prospect Heights, Waveland Press, 1983, p. 127-148.
- [20] Anne-Marie Arborio, Pierre Fournier, *L'observation directe*, Paris, Armand Colin, 2021.
- [21] Tom Beauchamp, Ruth Faden, R. Jay Wallace, LeRoy Walters (eds), *Ethical Issues in Social Science Research*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1982.
- [22] En 1981, à l'occasion de la deuxième réédition de son ouvrage, Whyte adjoint une substantielle annexe – « On the evolution of Street Corner Society » (p. 279-373) – dans laquelle il retrace la trajectoire sociale et professionnelle des principaux chefs de gangs du quartier depuis la fin des années 1930. Après une soixantaine de pages, dans une partie intitulée « Cornerville Revisited » (p. 342), Whyte écrit : « As I write this, more than forty years after leaving the district, there seems no longer any reason to maintain its fictional name, nor to maintain the pseudonyms of some of the principal characters. I was studying the North End of Boston ». Vingt pages plus loin, il révèle le vrai nom des protagonistes de son étude, dont celui de « Doc », son principal informateur (p. 346). Cf. William Foote Whyte, *Street Corner Society. The Social Structure of an Italian Slum. Revised and Expanded*, Chicago, University of Chicago Press, 1981 (3rd ed.).

- [23] W. A. Marianne Boelen, « Street Corner Society : Cornerville revisited », *Journal of Contemporary Ethnography*, no 21 (1), 1992, p. 11-51.
- [24] *Ibid.*, p. 28 sq.
- [25] *Ibid.*, p. 33-34.
- [26] Intitulé « Street Corner Society Revisited », le dossier réunit des contributions de Marianne Boelen, Norman Denzin, Angelo Orlandella (collaborateur de Whyte lors de l'enquête à North End), Laurel Richardson, Arthur Vidich et William Whyte lui-même. Cf. *Journal of Contemporary Ethnography*, no 21 (1), 1992.
- [27] William Foote Whyte, « Revisiting Street Corner Society », *Sociological Forum*, no 8, 1993, p. 285-298.
- [28] William Foote Whyte, « Qualitative Sociology and Deconstructionism », *Qualitative Inquiry*, no 2 (2), 1996, p. 220-226.
- [29] W. A. M. Boelen, *op. cit.*, p. 38-40.
- [30] Marcia Millman, Rosabeth Moss Kanter (eds.), *Another Voice Feminist Perspectives on Social Life and Social Science*, New York, Anchor Press, 1975.
- [31] Lois Easterday, Diana Papademas, Laura Schorr, Catherine Valentine, « The Making of a Female Researcher. Role Problems in Field Work », *Urban Life*, no 6 (3), 1977, p. 333-348.
- [32] Shulamit Reinharz, *Feminist Methods in Social Research*, New York, Oxford University Press, 1992, p. 54.
- [33] Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Le Seuil, 2001 (1952).
- [34] Sandra Harding, Merrill B. Hintikka (eds), *Discovering Reality. Feminist Perspectives on Epistemology, Metaphysics, Methodology and Philosophy of Science*. Dordrecht, Reidel, 1983.
- [35] Trinh T. Minh-Ha, *Woman, Native, Other. Writing Postcoloniality and Feminism*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press, 1989.
- [36] Edward Said, « Traveling Theory », dans *The World, the Text and the Critic*, Cambridge, Harvard University Press, 1983, p. 157 sq.
- [37] Marilyn Strathern, « Out of Context. The Persuasive Fictions of Anthropology », *Current Anthropology*, no 28 (3), 1987, p. 251-281.
- [38] Stéphane Breton, *Eux et moi*, documentaire Les films d'ici, 2001, 63 mn.
- [39] Michel Naepels, « L'épéement sans trêve et la curiosité de tout », *L'Homme*, no 203-204, 2012, p. 96.
- [40] Mark Neumann, « Collecting Ourselves at the End of the Century », dans C. Ellis, A. P. Bochner (eds), *Composing Ethnography : Alternative Forms of Qualitative Writing*, Walnut Creek, AltaMira Press, 1996, p. 172-198.
- [41] En plaçant à égalité les traces d'histoire orale des Saramakas du Surinam et les propres analyses qu'il en propose (les deux « sources » se partageant les pages du livre), Richard Price signe une ethnographie dialogique exemplaire. Voir Richard Price, *First-Time. The Historical Vision of an Afro-American people*, Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press, 1983.
- [42] Liz Stanley, Sue Wise, *Breaking Out. Feminist Consciousness and Feminist Research*, Londres, Routledge – Kegan Paul, 1983, p. 137.
- [43] Alban Bensa, Didier Fassin (ed.), *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, 2008.
- [44] Caroline Brettell (ed.), *When They Read What We Write. The Politics of Ethnography* Westport, Bergin and Garvey, 1993.
- [45] Introduction à James Clifford, George E. Marcus (eds), *Writing Culture. The Poetics and Politics of Ethnography*, Berkeley, University of California Press, 1986, p. 11, traduite dans James Clifford, « Vérités partielles, vérités partiales », *Journal des anthropologues*, no 126-127, 2011.
- [46] Florence Weber, *Le travail à-côté. Étude d'ethnographie ouvrière*, Paris, EHESS et INRA, 1989.
- [47] Clarence E. Walker, *Deromanticizing Black History. Critical Essays and Reappraisals*, Knoxville, University of Tennessee Press, 1991.
- [48] Loïc Wacquant, « Scrutinizing the Street. Poverty, Morality, and the Pitfalls of Urban Ethnography », *American Journal of Sociology*, no 107 (6), 2002, p. 1468-1532.
- [49] Mario L. Small, « De-Exoticizing Ghetto Poverty. On the Ethics of Representation in Urban Ethnography », *City & Community*, no 14, 2015, p. 352-358.
- [50] Victor M. Rios, *Punished : Policing the Lives of Black and Latino Boys*, New York, NYU Press, 2011.
- [51] Gérard Mauger, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, no 6, 1991, p. 125-143.
- [52] Richard Hoggart, *33 Newport Street. Autobiographie d'un intellectuel issu des classes populaires anglaises*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1991.
- [53] Marwan Mohammed, *La formation des bandes de jeunes : entre la famille, l'école et la rue*, Paris, PUF, 2011.
- [54] Pour une étude de la situation européenne inspirée de la sociologie de Bourdieu, voir Isabelle Bruno, *À vos marques, prêts... cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Le Croquant, 2008.
- [55] Sari Hanafi, « Les systèmes universitaires au Moyen-Orient arabe. Publish Globally and Perish Locally vs. Publish Locally and Perish Globally », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, no 131, 2012, p. 23-44.
- [56] Bernard Lahire, *Pour la sociologie, et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte, 2016.
- [57] Pierre Bourdieu, « Une science qui dérange », *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1980.

- [58] Andrew Abbott, *The System of Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988 (cf. chapitre 3 : « The Claim of Jurisdiction », p. 95 sq.).
- [59] Andrew Abbott, « Linked Ecologies. States and Universities as Environments for Professions », *Sociological Theory*, no 23, 2005, p. 250.
- [60] Par exemple avec les expériences dites de Milgram (Stanley Milgram, « Behavioral Study of obedience. », *The Journal of Abnormal and Social Psychology*, 67-4, 1963, p. 371-378) et de Stanford (Craig Haney, Curtis Banks, Philip Zimbardo, « Interpersonal dynamics in a simulated prison », *International Journal of Criminology and Penology*, 1, 1973, p. 69-97).
- [61] Pour un panorama des controverses épistémologiques sur les mérites et inconvénients des « formulaires de consentement » et des façons d'en faire usage avec les enquêtés, voir L. Mun Wong, « The Ethics of Rapport : Institutional Safeguards, Resistance and Betrayal », *Qualitative Inquiry*, no 4, 1998, p. 178-199.
- [62] Anne-Marie Arborio, Pierre Fournier, op. cit., chapitre 5.
- [63] Delphine Naudier, « La restitution aux enquêtés-e-s : entre déontologie et bricolages professionnels ? », p. 79-104 ; Sébastien Roux, « La transparence du voile. Critique de l'anonymisation comme impératif déontologique », p. 139-154 ; Michaël Meyer, « "Tu veux ma photo ?" Droit de regard et droit à l'image dans la sociologie visuelle », p. 155-186 ; Pernelle Issenhuth, Géraldine Vivier, Isabelle Frechon, « Concilier les droits de chacun : une éthique en dynamique. Enquête auprès de mineurs "protégés" », dans S. Laurens, F. Neyrat, op.cit., p. 187-210.
- [64] Laëtitia Atlani-Duault et Stéphane Dufoix, « Les sciences sociales saisies par la justice », *Socio*, no 3, 2014, p. 9-47.
- [65] Nathalie Samson, « Au Québec, une décision appuie le caractère confidentiel des entrevues réalisées par les chercheurs », *Affaires universitaires*, 12 mars 2014.
- [66] Shamus Khan, « The Subpoena of Ethnographic Data », *Sociological Forum*, no 34 (1), 2019, p. 253-263.
- [67] Olivier Beaud, « Retour sur le cas paroxystique d'un "procès-bâillon" au Québec : les difficiles rapports entre droit et science », *Recueil Dalloz*, no 24, 2021, p. 1304-1307, et *Le Savoir en danger. Menaces sur la liberté académique*, Paris, PUF, 2021.
- [68] Commission nationale de l'informatique et des libertés.
- [69] À l'instar du Règlement général sur la protection des données (RGPD) adopté par l'Union européenne en 2018 (cf. supra).
- [70] Pierre Bourdieu, « La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison », *Sociologie et sociétés*, no 7 (1), 1975, p. 91-118. ; du même auteur, *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Versailles, Éditions Quæ, 1997, p. 11-62.
- [71] Daniela Melfa, traduit par Béatrice Hibou, « L'affaire Regeni. La (liberté de) recherche, une question d'intérêt national ? », *Sociétés politiques comparées*, no 53, 2021.
- [72] Olivier Dabène, Vincent Geisser, Gilles Massardier (éd.), *Autoritarismes démocratiques. Démocraties autoritaires au xxie siècle. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 2008.
- [73] Cet événement est relaté par son épouse Marie Seurat dans l'ouvrage, *Les corbeaux d'Alep*, Paris, Gallimard, 1989. Voir aussi la préface de Gilles Kepel dans le livre regroupant une partie des travaux de Michel Seurat, *L'État de Barbarie*, Paris, PUF, 2012.
- [74] Ces deux chercheuses, travaillant sur le mouvement No Tav contre la ligne grande vitesse Lyon-Turin et ses manifestations réprimées, ont été arrêtées en 2016 et la seconde, Roberta Chiroli, doctorante en sociologie de l'Università della Calabria, a été condamnée par le tribunal de Turin à de la prison avec sursis pour l'utilisation dans son mémoire d'un « nous » de modestie qui a été vu comme « participatif ». Cf. Audrey Chabal, « Deux mois de prison pour une thèse universitaire sur les opposants au Lyon-Turin », *Rue89 Lyon*, 22 juin 2016.
- [75] Jean-François Bayart et al., *Pour Fariba Adelkhah et Roland Marchal. Chercheurs en périls*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020.
- [76] Béatrice Hibou, « Pourquoi le combat de Fariba Adelkhah est le combat de tous », *The Conversation*, 4 juin 2020.
- [77] Myriam Catusse, Aude Signoles, François Siino (éd.), « Révolutions arabes : un événement pour les sciences sociales ? », *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, no 2, 2015. Et l'enquête de terrain en contexte de guerre civile d'Adam Baczko, Gilles Dorronsoro, Arthur Quesnay, *Syrie. Anatomie d'une guerre civile*, Paris, CNRS Éditions, 2016.